

## Baccalauréat professionnel – STS attribution d'avis positif

---

**Circulaire n°2024-026 du 29/02/2024 relative à l'attribution d'avis positif dans le cadre de la poursuite des bacheliers professionnels en section de techniciens supérieurs lors de la procédure Parcoursup**

**Service académique d'information et d'orientation**

**Pôle postbac**

Affaire suivie par : Elisabeth BOYER

Tél : 01 57 02 68 10

Mél : [ce.saio@ac-creteil.fr](mailto:ce.saio@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à*

*Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement (pour attribution)*

*Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie*

*Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale*

*Mesdames et Messieurs les IA-IPR*

*Mesdames et Messieurs les IEN-IO-ET-EG (pour information)*

*Sous couvert de la rectrice d'académie de Créteil*

*Sous couvert du recteur d'académie de Versailles*

---

*Annexes :*

- *Circulaire baccalauréat professionnel-STS*
  - *Spécialités de STS nécessitant une attention particulière,*
  - *Tableau de correspondances bac pro – BTS*
- 

L'expérimentation conduite ces six dernières années, qui consistait au classement prioritaire des élèves bacheliers professionnels bénéficiant d'un avis favorable par le chef d'établissement d'origine pour une poursuite en BTS, est dorénavant inscrite dans le droit commun avec cependant quelques évolutions présentées dans la circulaire en annexe et généralisée à l'ensemble du territoire national pour la rentrée 2024.

**Pour la rectrice et par délégation,**

**La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives**

**Signée**

**Francette DALLE MESE**